

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Réunion du GAC avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Mardi 23 mars 2021 – 13h00 à 14h00 EST

MANAL ISMAIL:

Soyez tous les bienvenus à notre réunion GAC avec le conseil d'administration de l'ICANN. Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Cette réunion bilatérale entre le GAC et le conseil est programmée pour une heure de durée. On a beaucoup de points à aborder avec vous aujourd'hui. Mais avant de commencer, je veux vous souhaiter la bienvenue à tous les membres du conseil dans la salle du GAC. Et je ne sais pas s'il y a des mots d'ouverture.

MAARTEN BOTTERMAN:

Bonjour, je suis le président du conseil d'administration, et c'est un plaisir – comme d'habitude – d'utiliser cette heure pour mener ce dialogue avec le GAC.

Suivant les statuts, ou en vertu des statuts, nous avons une interaction avec le GAC constamment. Et maintenant nous avons le BGIG, ce groupe d'interaction entre le conseil d'administration et le GAC, pour que cette interaction soit permanente.

Je ne sais pas si vous le savez, mais je respecte énormément la capacité que vous avez de gérer tous les représentants qui viennent de si nombreux pays. Je tiens aussi à féliciter Manal et Becky de notre côté de favoriser cette interaction qui est vraiment bien, très bien pour nous.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous allons maintenant aborder les questions que vous voudrez. Manal, à vous.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup. Maarten et merci d'avoir passé votre anniversaire avec nous. Joyeux anniversaire. Vous et Goran je crois que c'était hier son anniversaire. Le président du conseil d'administration et le PDG fêtent leur anniversaire.

On a une liste assez longue de questions. Nous avons reçu au début 16 questions, hier nous avons essayé avec l'aide du personnel de soutien, on a commencé à réduire le nombre de questions et on a finalement décidé d'avoir 5 questions sur les sujets les plus importants. Nous verrons si le reste des questions qui sont restées dehors, c'est-à-dire on pourrait les aborder éventuellement.

En premier lieu il y a les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, les données d'enregistrement et le WHOIS et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

En ce qui concerne les procédures ultérieures et l'introduction des nouveaux gTLD, avec la prédictibilité et la carte du processus de candidature, les membres du GAC ont fait leurs observations sur le fonctionnement de ce type de révision de SPIRT, notamment pour ce qui a trait au point 2.3 qui dit : une fois que le SPIRT aura été formé le conseil d'administration de l'ICANN et l'organisation ICANN devraient engager un dialogue avec le SPIRT pour déterminer les processus requis

pour considérer l'avis du GAC par consensus sur les nouveaux gTLD, lorsque cet avis pourrait avoir un impact potentiel sur les candidatures ou le programme en général.

Les membres du GAC s'attendent à ce que le traitement des statuts de l'avis du GAC par le conseil d'administration soit préservé. Le guide de mise en œuvre, dans sa section 2.3 pourrait être interprété comme suggérant l'avis de consensus du GAC sur les nouveaux gTLD adoptés après le lancement, devrait être envoyé au SPIRT sans un débat entre le GAC et le conseil, qui pourrait porter préjudice au traitement des statuts constitutifs. Les membres du GAC signalent également l'importance de l'opportunité d'une participation équitable et égalitaire dans le SPIRT ainsi que le reste des communautés de l'ICANN intéressée.

Je vais m'arrêter là et nous allons poser la question : le conseil d'administration de l'ICANN prévoit une interaction entre le conseil d'administration de l'ICANN et l'organisation ICANN et le GAC en parallèle à sa consultation avec le SPIRT sur l'avis consensuel du GAC pertinent ?

MAARTEN BOTTERMAN:

Merci. Oui, le conseil de la GNSO, je crois qu'il travaille sur ce point. Le groupe d'experts a fait le suivi de la question, je crois qu'Avri Doria a un mot à dire à propos de ça.

AVRI DORIA:

D'après ce que vous venez de dire, nous avons préparé le long de l'année dernière, avec l'aide de l'organisation, on a essayé d'analyser chacun de ces points. Je dois dire que tout est préliminaire, il n'y a pas encore de décision, ni du conseil d'administration ni du groupe d'experts.

Mais je ne vois rien qui modifie les statuts constitutifs en ce qui respecte l'avis du GAC. Ce qui a existé, c'est l'ajout de quelque chose qui donne au GAC une autre position pour prendre une décision. Et puis si vous n'êtes pas d'accord avec notre avis, mais il est important de dire quelque chose, vous pouvez le faire.

Je vois aussi des cas où le conseil d'administration pourrait décider de l'avis et parler de ceci avec le GAC de manière préliminaire et dire : nous avons besoin de prendre ceci et envoyer cela au SPIRT pour voir comment cela est lié au changement et voir ce qu'il peut se passer avec les candidatures. Alors là, je crois qu'il s'agit d'un outil supplémentaire, une possibilité supplémentaire pour maintenir un débat avec toute la communauté, et non seulement avec le conseil d'administration.

Mais on ne doit pas penser que ceci pourra diminuer soi-disant le pouvoir du GAC dans les statuts constitutifs pour ce qui est de son avis consensuel. Il est clair que cet avis est toujours ce qu'il est.

MANAL ISMAIL:

Merci Maarten, merci Avri. Merci de nous donner cette sécurité. Bien entendu nous allons continuer à parler de cette question avec nos collègues.

l'ICANN

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Je crois que ce n'est pas une obligation, mais c'est plutôt une instance supplémentaire. Je crois également que la France, Vincent, a levé la main.

FRANCE : Merci Mana, merci à Maarten et à Avri. Joyeux anniversaire Maarten. Merci Avri d'avoir partagé votre opinion sur cette question.

Il y a un aspect sur lequel je voudrais insister. La préparation ou la disposition ou pas du conseil d'administration pour inclure le GAC dans le dialogue que l'on recommande dans l'orientation de mise en œuvre 2.3, comme Manal l'a dit, sera un dialogue entre le conseil d'administration et le SPIRT, mais sans le GAC, sur une question [qui laisse des prérogatives comme ça]. Je crois personnellement, en représentation de la France, que nous avons des questions à propos de savoir si le GAC fera partie de ce dialogue, s'il fera partie du même dialogue ou d'un dialogue parallèle sur cette question. Merci beaucoup.

AVRI DORIA: Vous me permettez Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN: Allez-y Avri.

AVRI DORIA : Je ne peux pas imaginer parler du GAC sans avoir le GAC présent dans la salle. Alors, à titre personnel et du point de vue du conseil d'administration, je crois qu'il est impossible que le GAC ne participe pas à cette conversation. Je vous remercie d'avoir présenté cette question. Je n'imagine pas le conseil d'administration faisant un parcours où l'on parlerait sur le GAC sans la présence du GAC.

MANAL ISMAIL: Merci Avri de reconfirmer ceci. C'est justement ça l'inquiétude que nous avons au GAC. Et cela a justement provoqué la création de cette question. Nous sommes maintenant en mesure d'avancer.

Maarten, nous passons à la prochaine question.

La question suivant était liée aux procédures pour des séries ultérieures pour des nouveaux gTLD, en relation avec les PIC ou les RVC. Les membres du GAC continuent d'avoir des inquiétudes selon des positions indiquées par le GAC sur le manque de recommandation de politiques sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS du rapport final de l'équipe SubPro. Ces engagements sont toujours ouverts, toujours en cours, étant donné que ceci n'est pas abordé dans le rapport final du groupe de travail du PDP SubPro.

À la lumière de l'avis du GAC du communiqué de Montréal, il y a eu une disposition qui disait : il est particulièrement important qu'une nouvelle série de gTLD ne soit pas lancée jusqu'à ce que l'on ait mis en œuvre avec succès les recommandations qui sont identifiées par l'équipe de

révision comme étant des recommandations nécessaires avant de tout round de série ultérieure de nouveaux gTLD. On a suggéré que, bien que certaines des recommandations doivent être émises par le conseil d'administration, d'autres doivent être mises en place par d'autres parties de la communauté. Il serait utile pour le conseil de surveiller le progrès de la mise en œuvre de ces recommandations et supporter d'autres parties de la communauté pour mettre en place les recommandations qui leur sont adressées. Le GAG reconnaît qu'une série de recommandations peuvent avoir avancé dans le travail de l'organisation, le conseil ou la communauté. Nous voudrions signaler que l'ICANN 70 devrait être un forum approprié pour mener cette discussion et la mise à jour à la lumière de l'adoption de la part de la GNSO du rapport des procédures ultérieures.

La question est la suivante : qu'est-ce que le conseil d'administration pense par rapport aux prochaines démarches à suivre pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, notamment pour lancer un effort holistique mentionné au rapport final de ce groupe de travail et en relation avec l'utilisation malveillante du DNS ? Il y a d'autres questions en relation avec ça, nous voudrions demander au conseil s'il peut donner des informations mises à jour sur la considération et la mise en place en cours, d'après l'avis du GAC de Montréal, pour ce qui est des recommandations du CC-TRT indiquées comme des prérequis ou de hautes priorités qui portent les noms qui sont indiqués ici. Et il y a ici une énumération de toutes les recommandations, je ne vais pas les lire et je vais m'arrêter ici.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci beaucoup. Les recommandations du CCT, nous n'avons pas l'autorité pour les adopter ou pour obliger la GNSO à adopter ces recommandations.

Nous ne pouvons pas prendre des décisions de politique de manière unilatérale et nous vous remercions d'avoir apporté cette précision sur le communiqué de Montréal.

Nous avons eu une correspondance depuis lors et je crois que nous devons comprendre de la même manière les responsabilités de cette fonction. Les responsabilités de ce groupe de travail sur les SubPro, je crois qu'elles pourraient être présentées par Avri.

AVRI DORIA: Moi ou Becky ? C'est moi qui commence ou Becky.

MAARTEN BOTTERMAN : Becky ou Avri ?

AVRI DORIA : Quand nous pensons à des questions telles que les engagements volontaires des registres, les opérateurs de registre et RVC, ce type de discussion et la capacité du conseil d'administration, parce que la question qui se pose là est : quelle est la capacité du conseil d'administration pour faire respecter le contrat ? Étant donné que les

conditions sont très différentes maintenant qu'elles ne l'étaient auparavant, lors de la dernière série. C'est quelque chose que nous devons réviser pour voir comment nous allons fonctionner cela et comment nous pouvons faire qu'un engagement volontaire d'un registre soit exigible. Est-ce qu'on peut établir un contrat en dehors de la mission ? Je crois que la réponse est négative. Mais que signifie exactement pour certaines de ces questions si elles se trouvent dans le cadre ou en dehors du cadre de compétence ? Et quelles sont les conséquences ?

Il y a donc de nombreuses questions, tout ce que l'on peut inclure dans les contrats, des questions liées aux engagements volontaires de registres, au RVC, il faut qu'il y ait une analyse juridique, parce que nous devons faire attention à ne pas établir des contrats ou des obligations que nous ne pouvons pas faire rester. Et c'est donc la base pour une bonne partie de cette discussion. Cela fait partie de la mission et nous pouvons exiger que ce soit respecté.

MAARTEN BOTTERMAN : Becky, voulez-vous compléter cela ?

BECKY BURR: Oui, je crois que la remarque d'Avri était vraiment correcte. Nous devons nous assurer d'avoir un moyen objectif de faire respecter les engagements assumés par les opérateurs de registre en ce qui concerne l'exploitation du registre. Et nous voulons nous assurer que cela fait

partie du cadre de compétence de l'ICANN. Et cet engagement volontaire doit être conçu pour être mis en œuvre au sein de la mission de l'ICANN. Dans la mesure où le conseil d'administration demandera au groupe SubPro de tenir compte de ce thème, nous attendons leurs opinions par rapport à la manière de nous assurer que ces engagements assumés volontairement par les opérateurs de registre puissent être exécutés dans le domaine de compétence de l'ICANN pour que nous puissions ainsi répondre aux inquiétudes de tous.

Pour ce qui est d'autres recommandations de la CCT, il y a un bon nombre de recommandations de politiques qui ont été remises à la GNSO parce qu'elle a l'autorité en termes d'élaboration de politique. Ce que le conseil d'administration n'a pas.

Il y a eu d'autres éléments que le GAC a soulignés comme des éléments préoccupants qui devaient être abordés avant d'aborder une nouvelle série de gTLD. Il y a deux points que je dois dire à cet égard.

En premier lieu, comme nous l'avons dit dans le groupe d'interaction entre le conseil d'administration et le GAC, la finalisation de quelque chose, la complétion de quelque chose peut être très difficile à réaliser, mais il y a une longue voie à parcourir avant de parvenir au point où l'on peut avoir une nouvelle série de gTLD. Il y a du temps pour pouvoir continuer à travailler sur ces recommandations de la CCT.

Le conseil d'administration a pris des mesures sur la base de plusieurs de ces recommandations, le conseil a recommandé 6 d'entre elles, l'une

d'elles sur la collecte de donnée, la numéro 21, la 22, la 17 et la 31. Nous estimons que l'organisation ICANN a complété la mise en œuvre de la numéro 17 et que les autres recommandations acceptées sont en cours de mise en œuvre en ce moment.

Nous comprenons l'inquiétude du GAC quant au fait qu'il faut continuer à élaborer des politiques pour pouvoir mettre en œuvre la recommandation 17 et c'est quelque chose dont on discute dans le groupe de la sécurité publique et l'organisation ICANN.

Pour celles qui demandent davantage de ressources pour être mises en œuvre et qui vont être mises en œuvre avant le processus de conception et de planification, elles seront soumises à ce processus qui sera adopté par le conseil d'administration.

Vous avez entendu parler hier de ce processus, nous allons donc avancer pour organiser les ressources nécessaires pour mener à bien ce travail.

Ensuite, le conseil d'administration l'a noté, il y en a qui incluent des éléments qui sont pertinents pour le GAC, et il y a d'autres recommandations, la 9, la 12, la 16, la 25, la 27, la 29 et la 32 jusqu'à la 35 qui sont marquées ici par le GAC. Comme Maarten l'a dit, celles-ci ont été remises à la GNSO pour qu'il travaille sur l'élaboration de politique.

Nous avons reçu les recommandations concernant les mécanismes de protection des droits venant du conseil de la GNSO et nous devons recevoir les recommandations sous peu du groupe des procédures

ultérieures. Et quand nous les recevrons nous en ferons une évaluation pour voir comment ils s'intègrent aux recommandations pertinentes de la CCT.

Il y en a qui sont encore en cours, la 5 qui se rapporte à la collecte de donnée de marchés secondaires, la 14 et la 15 qui concernent la négociation d'un contrat de l'ICANN et un contrat avec des amendements pour l'ICANN, et un autre point sur les mesures entre les utilisations malveillantes.

Et nous savons qu'il y a un travail qui continue sur la recommandation 5 et toutes celles qui concernent la collecte de données.

Pour ce qui est des recommandations 14 et 15, nous avons demandé à l'organisation ICANN de faciliter les efforts de la communauté pour élaborer une recommandation acceptable sur l'utilisation malveillante du DNS qui fasse partie du domaine de compétence de l'ICANN pour pouvoir l'utiliser comme une information pour des actions ultérieures.

Nous suivons les discussions sur l'utilisation malveillante du DNS dans la communauté, nous les suivons de très près. Et nous travaillons par l'intermédiaire de l'organisation, pour nous assurer, au moyen du DAAR – du système de signalement d'utilisation malveillante – que la communauté a l'information dont elle a besoin pour comprendre les statuts où se trouvent les domaines concernant l'utilisation malveillante du DNS ainsi de la chambre des parties contractantes.

Il y a aussi des données d'OCTO, par l'intermédiaire de ce rapport du DAAR, qui nous permettent de mieux comprendre le niveau d'activité de l'utilisation malveillante qui est en vigueur.

Je ne vais pas consacrer autant de temps à en parler maintenant, mais grâce aux contributions du GAC dans le communiqué de Montréal, nous avons une quantité raisonnable d'informations pour pouvoir avancer sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Nous allons avancer sur cela de manière transparente, et nous allons le consulter au GAC.

AVRI DORIA:

Merci beaucoup Becky de cette réponse. Je vois que l'on me demande la parole, je vais céder la parole d'abord au Royaume-Uni et ensuite à la Suisse. Nous avons plusieurs autres questions à poser. Nigel, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI :

Bonsoir, merci beaucoup Becky, vous avez fait une description générale très vaste. Bon anniversaire Maarten avant que je n'oublie. Et, Becky, ceci a été vraiment très utile, parce que nous allons évidemment considérer cette réponse de manière très attentive.

Comme vous l'avez dit, il y a plusieurs recommandations qui sont liées à la politique et d'autres qui sont liées à d'autres questions.

Il est évident que la GNSO a émis un rapport très vaste sur les SubPro qui a tenu compte d'une série de questions mais qui n'a pas nécessairement donné de conclusion sur ces recommandations et nous devons regarder cela de manière assez profonde et tenir compte de l'avis.

Il faudrait savoir aussi que ces recommandations devraient être mises en œuvre par la mise en œuvre d'une partie de la politique pour avoir une approche pragmatique et holistique.

Pour avancer, puisque nous avons d'autres questions, je voudrais dire qu'à un certain point ce serait très utile de disposer d'un tableau ou d'un document de référence sur lequel nous pourrions travailler ensemble pour pouvoir faire un suivi des différentes recommandations et de la manière dont elles sont prises en compte.

Je vous remercie vraiment de cette réponse qui a été très détaillée, que vous nous avez donnée.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Royaume-Uni, je cède la parole à la Suisse.

SUISSE :

Bonjour à tous, bon anniversaire Maarten, et bon anniversaire en retard pour Goran.

Même s'il ne s'agit que de quelque chose de virtuel, je crois que Nigel a deviné ma pensée, a dit tout ce que je comptais dire. Je crois que je veux réitérer que ce serait vraiment bon d'avoir un document partagé avec toutes les recommandations de la CCT concernant cette catégorie de prérequis ou de priorités fondamentales pour avoir une idée générale de qui fait quoi, dans quelle mesure, pour chacune des recommandations. Chacune des recommandations a été prise en compte, a été mise en œuvre par l'Organisation de l'ICANN, par la GNSO ou une autre partie de la communauté qui aurait eu la responsabilité de s'en occuper.

Je crois donc que ce serait bon d'avoir cette image commune pour que nous puissions tous les deux évaluer à quel point cela est considéré par la communauté dans son ensemble.

Je crois que c'est quelque chose que l'on peut faire. Merci beaucoup.

BECKY BARR:

Merci Jorge, merci Nigel. Je voudrais ajouter qu'il existe une documentation, peut-être ce serait bien de prendre cette demande d'avoir une documentation centrale.

MANAL ISMAIL:

Merci.

l'ICANN

GORAN MARBY :

Nous avons reçu l'avis de Montréal et nous avons posé des questions à cet égard. On avait reçu des réponses à ces questions et cela a fait partie des délibérations du conseil d'administration.

Dans cette lettre le GAC reconnaissait que certaines choses ne correspondaient au conseil d'administration mais à d'autres parties de la communauté. Et dans les révisions de la CCT qu'on a faites précédemment et tel que vous l'avez vu, on a été vraiment prudents, on a analysé les différentes recommandations et un grand nombre de ces recommandations de la révision de la CCT ont fait partie du PDP.

Je veux dire également que la définition d'utilisation malveillante, qui n'est pas acceptée par toute la communauté, c'est-à-dire je veux rappeler au GAC que le GAC pourrait arriver à une conclusion et, dans ce cas, vous aurez plus de réponses à vos questions.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci Goran. En fait, toute l'information sera disponible, notamment pour le bénéfice des collègues qui viennent d'arriver au GAC.

S'il n'y a plus de demande de parole, nous allons avancer à la question suivante, à savoir l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Je m'excuse, parce que nous donnons des informations que l'on peut appeler historiques, mais lorsque l'on travaillait sur les questions, sur

les antécédents que l'on a inclus, nous voulons que ce soit clair que ce qui est accordé c'est ce que l'on transmet à ce moment-là.

Le rapport de la SSR2 met en évidence le manque d'un progrès substantiel pour ce qui est de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Un grand nombre des recommandations retenues dans le rapport peuvent avoir aidé à renforcer la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS.

Le rapport de la SSR2 demande que d'autres parties améliorent la gestion des risques, la recommandation 4, la continuité des activités commerciales et le recouvrement après le désastre, recommandation 7, la surveillance et la conformité, recommandation 9, une plus grande transparence et responsabilité sur le rapport des abus, recommandation 13.

Quel est le point de vue du conseil sur les conclusions de la SSR 2 sur l'abus du DNS en général et en particulier sur la possibilité de mettre en place les recommandations 4, 7, 9 et 13 qui, apparemment, seraient en ligne avec les pratiques normalisées sur la cybersécurité ?

DANKO JEVTOMIC:

Nous avons deux coordinateurs de liaison, je suis l'un des agents de liaison et, bien entendu, je sais qu'il peut y avoir des questions supplémentaires.

Le conseil d'administration a reçu le rapport, vous devez savoir qu'il y a eu des enjeux précédemment mais, à ce jour, nous sommes très reconnaissants ainsi qu'aux membres de la communauté qui ont fait le travail de créer ce rapport.

Le rapport inclut un grand nombre de recommandations, je crois que l'on peut parler de 53 recommandations. Et nous aussi nous les avons analysés comme le reste de la communauté.

La période de commentaires est toujours ouverte, je crois qu'elle finira le 8 avril. Et le GAC et le conseil d'administration peuvent faire des commentaires pendant cette période. Nous allons analyser tous les détails du rapport de la SSR2, nous allons agir en conséquence et notre délai est le 25 juillet de cette année.

Si l'on analyse le rapport, on peut voir qu'il y a différentes recommandations que l'on peut regrouper. Il y en a qui ont trait à la question si l'on est d'accord. Il y a certaines recommandations qui sont spécifiques, il faut le dire, parce qu'elles ont trait à la manière dont la recommandation est formulée qui ne respecte pas le statut de ce processus ascendant. Il faut respecter les statuts et le conseil ne peut pas avoir des politiques d'un organisme n'étant pas la GNSO. Il faut observer la définition des statuts sur les processus d'élaboration des politiques et la fonction de la négociation avec les parties contractantes.

Je ne sais pas s'il y a une question spécifique sur le rapport de la SSR2, je crois que Becky en a déjà parlé sur certains aspects liés à l'utilisation malveillante du DNS. Cela fait partie des recommandations du rapport, aider la communauté sur la question portant sur l'utilisation malveillante du DNS.

MAARTEN BOTTERMAN: À vous Manal.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Danko. Je regarde pour voir s'il y a des commentaires de mes collègues du GAC sur ce point-là. Nous allons donc passer à la question suivante.

Pardon ? Olivier de la Commission européenne, vous avez la parole.

COMMISSION EUROPEENNE: Je voudrais poser une question ayant trait à ce que Danko vient d'expliquer. Si j'ai bien compris, vous allez faire le suivi des recommandations du rapport de la SSR2. D'une part vous allez voir avec la GNSO s'il peut y avoir un PDP à l'avenir et aussi vous allez parler avec les parties contractantes de manière volontaire pour voir si certaines recommandations peuvent être mises en place.

Je crois que les recommandations qui sont au deuxième niveau sont les recommandations qui ont trait à la conformité contractuelle, si j'ai bien compris.

DANKO JEVTOMIC:

Je dirais que oui, parce qu'il s'agit de deux niveaux différents. En ce moment, on n'est pas rentré dans le détail sur les recommandations parce qu'on est en train de préparer l'analyse du conseil d'administration.

Il s'agit d'un processus assez complexe étant donné que cette révision a commencé depuis longtemps. Il y a des choses qui ont changé pendant le processus de révision. Pour vous donner un exemple, une des choses que l'on a mentionnée dans la question du GAC a trait à l'amélioration de la gestion des risques. Vraiment, on a beaucoup amélioré cela. Il y a aussi le comité des risques du conseil qui fonctionne au sein de l'organisation ICANN et de l'écosystème de l'ICANN qui est assez différent. Et alors là, on voit les problèmes différemment.

Lorsqu'on analyse les recommandations, il faut voir les manières plus concrètes d'agir sur ces recommandations. Mais je dois également signaler que les actions et recommandations devront traverser un processus parce qu'on a beaucoup de travail à faire et il faut trouver la manière d'établir des priorités afin de pouvoir agir avec les différentes communautés.

l'ICANN

MAARTEN BOTTERMAN : Si vous me permettez, Goran pourra peut-être ajouter quelque chose.

GORAN MARBY : Je voudrais ajouter une chose. Le conseil et l'organisation ne peuvent pas voir les parties contractantes et leur dire : c'est comme ça on ne peut pas le négocier. Parce que l'ICANN, les parties contractantes ont un espace en blanc dans les contrats. Alors la manière de remplir cet espace c'est à travers un processus de la communauté. C'est un travail qui commence par la GNSO, conformément aux statuts, parce que c'est la GNSO qui crée les politiques pour les parties prenantes.

Ces contrats peuvent donc être appliqués, que ce soit pour les parties contractantes que pour le modèle multipartite. Et cela fait partie du monde de l'ICANN. On dit : bon, c'est le conseil de la GNSO, mais c'est vous qui devez décider de la question.

Ensuite, on a beaucoup discuté la SSR2, le conseil a reçu différentes opinions de la communauté, et nous savons qu'il est très important que le conseil écoute toutes les opinions. On a inclus des questions qui font clairement partie des processus de la communauté de l'ICANN, parce que le modèle multipartite, quand on parle de définition, par exemple des définitions de l'utilisation malveillante, moi j'ai entendu dire que c'est bien pour les membres individuels du GAC de dire : bon des fois il faut vérifier ce que disent les lois pour qu'il n'y ait pas de conflits entre les lois locales et les lois générales.

La question est vraiment très complexe. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci Goran, Danko et le reste des orateurs. On a encore deux questions à aborder, je vois que Kavouss a levé la main. Kavouss je vous demande d'être bref s'il vous plait.

IRAN : Je serai bref. Comme l'on a mentionné, il faut être très prudent avec les délais de mise en œuvre des recommandations. Et, après cela, il faut être sûr que ces recommandations soient dument mises en œuvre, qu'il puisse y avoir des accords pour établir si elles ont bien été mises en œuvre. Parce que pendant l'étape de mise en œuvre il faudra peut-être faire des ajustements, des amendements, des modifications. Et c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait une supervision, une entité de supervision de la mise en œuvre.

Voilà ce que j'ai mentionné dans la réunion et je voulais faire part aux membres du conseil d'administration.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci Kavouss.

MANAL ISMAIL: Jeff a fait aussi un commentaire sur le chat, mais entre-temps nous allons aborder la prochaine section et la prochaine question se rapportant aux données d'enregistrement et le WHOIS.

Le GAC réitère sa position qui a été exprimée dans la déclaration de la minorité du GAC sur le rapport final de l'EPD étape 2 que les données du WHOIS sont utilisées pour différentes activités légitimes, dont l'aide apportée aux autorités de l'application de la loi dans leurs enquêtes, aider les entreprises à combattre la fraude et l'utilisation malveillante de la propriété intellectuelle, protéger les intérêts du public et apporter à la confiance des utilisateurs sur internet comme un moyen fiable d'information et de communication.

La communauté a discuté la réforme de la politique du WHOIS pendant plusieurs années. Il faut conclure ce processus, établir un SSAD qui fonctionne sans plus de délais pour les raisons qui viennent d'être évoquées.

La question est la suivante : comment le conseil d'administration va-t-il garantir une mise en œuvre rapide du SSAD ?

MAARTEN BOTTERMAN: Merci de cette question. Pour l'EPDP nous avons nos agents de liaison et vous savez que Becky et Goran en est l'un d'eux. Qui voudrait répondre en premier lieu ?

GORAN MARBY : Je peux y aller. Je veux mettre tout cela en perspective en premier lieu. Le système du WHOIS était tout à fait ouvert jusqu'à ce que le RGPD ou le règlement de l'UE a été présenté. Donc il a fallu parler avec les

autorités de protection de données en Europe. Et nous continuons à discuter avec eux. Il y a une partie de l'information qui a été expurgée et il faut essayer de voir comment nous pouvons avoir un meilleur accès à ces données expurgées.

Les parties contractantes, l'une des choses que l'on dit c'est que ce n'est pas seulement pour les entreprises, mais aussi pour le titulaire de nom de domaine, celui achète le nom de domaine, comment peut-il voir ses données expurgées. Nous avons une politique qui dit que les titulaires de nom de domaine doivent donner leurs données mais c'est à eux de décider s'ils vont accorder ce droit à l'information ou pas.

Nous avons aussi des rapports pour nous mettre en contact avec les parties contractantes pour savoir si l'information est disponible ou pas.

Ce qui est important c'est que cela est utilisé à d'autres fins aussi, et c'est comme un annuaire du téléphone. L'organisation ICANN ne peut pas être tenue légalement responsable, ce que l'on appelle cette preuve d'équilibre. C'est aux autorités européennes de le faire. La seule chose que la communauté peut faire c'est d'avoir un système de tickets. Selon la loi et suivant l'avis présenté sur les parties contractantes, c'est elles qui ont l'occasion de faire cela. Mais il y a une responsabilité légale à cet égard.

Personne n'a fait cela auparavant. Personne n'a fait ces tests auparavant, parce que le système peut avoir des autorités de la loi ou de plus de 290 pays qui existent dans le monde. Donc il faut voir

comment nous pouvons faire cela au point de vue technique. Et il faut que nous le fassions de manière sûre pour répondre au RGPD.

Nous ne parlons pas de choses légales ou illégales au sein du SSAD. Cette preuve des questions en conflit et des parties contractantes, il n'y a pas d'autres manières de le faire. Cela prend du temps.

Nous avons pris un point de vue très large dans l'étape de conception opérationnelle, avant que le conseil ait pu prendre sa décision.

J'espère avoir pu répondre à votre question.

BECKY BURR:

Merci Goran. Comme Goran l'a indiqué, nous en sommes au dernier jour de la période de commentaires sur les recommandations de l'étape 2, y compris le SSAD. Nous reconnaissons tous qu'il s'agit d'un projet très complexe. Et, pour que le conseil d'administration puisse remplir son rôle de déterminer si la recommandation de politique est ce qui est le plus convenable pour les intérêts de l'ICANN nous avons besoin d'informations supplémentaires.

Nous savons maintenant quelle est la partie de l'information supplémentaire donc nous aurons besoin et nous allons l'obtenir des commentaires d'autres parties de la communauté. Et la GNSO aussi a requis cette information très importante pour pouvoir comprendre les couts et les bénéfices de ce processus.

Nous prévoyons que nous pouvons avancer pour commencer l'étape de conception opérationnelle pour recueillir le type d'informations nécessaires pour pouvoir prendre une décision et agir de manière efficace sur toute recommandation acceptée par le conseil d'administration.

Entre-temps, nous sommes conscients de l'avis du GAC et de la volonté d'avoir une amélioration, d'apporter des améliorations.

Entre-temps, nous continuons à avoir un dialogue avec les parties contractantes pour voir quelles sont les améliorations qui peuvent être apportées.

Comme vous le savez, les bureaux d'enregistrement, par exemple, peuvent montrer qu'ils ont élaboré certains travaux sur des demandes, l'organisation peut continuer à faire un suivi avec les parties contractantes pour pouvoir identifier tout type d'amélioration qui pourrait être nécessaire.

Cette étape de conception opérationnelle sera mise en marche et le conseil d'administration pourra avancer avec cette information supplémentaire.

Bien sûr, je crois que la réponse est que l'étape de conception opérationnelle a pour but de présenter l'information dont nous avons besoin pour pouvoir agir efficacement. Cela prendra du temps, mais l'organisation travaille avec les parties contractantes pour améliorer la fonctionnalité existante qui est le résultat de l'étape.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Becky et Goran. Kavouss a demandé la parole ?

IRAN : Oui. J'ai demandé la parole encore une fois. C'est une question simple que j'adresse à Becky ou à Goran ou à qui que ce soit qui pourrait répondre à cela. Nous parlons de quels délais pour la mise en œuvre de SSAD ? Des délais approximatifs.

MAARTEN BOTTERMAN: Goran, voulez-vous répondre à cela ?

GORAN MARBY : Je ne veux pas répondre à cette question avant que nous ayons commencé à travailler pour prendre une décision. Kavouss, je vous donnerai cette réponse plus tard.

Le conseil de la GNSO a décidé d'élaborer une politique, mais c'est à nous de la concrétiser. Alors cela va demander un investissement important, beaucoup de travail, mais je préfère répondre à votre question plus tard, quand nous ne serons plus dans la question.

Pensez-y, comment on identifie l'utilisateur pour la première fois si on ne le connaît pas ? Nous devons savoir de qui il s'agit, comment savons-nous que cette personne est, à vrai dire, est-ce que c'est Kavouss qui parle et ce n'est pas un avatar ? Je crois que c'est vous Kavouss, mais

comment savons-nous cela de manière concrète? C'est l'une des complexités auxquelles nous devons faire face.

IRAN :

Oui, c'est justement la question que je pose. Bon, à l'ICANN 71 ou à l'ICANN72, vous allez me donner une réponse j'espère. J'espère que ce sera pour la 71 ou la 72 que vous aurez une réponse. Croyez-vous que vous aurez une réponse à ce moment-là ?

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss, merci Goran. C'est compréhensible. Nous avons encore une question et il ne nous reste que 6 minutes pour cette séance. Donc si vous voulez nous pouvons aborder cette question qui concerne les données d'enregistrement et le WHOIS.

L'accessibilité et la précision de données d'enregistrement des noms de domaine sont cruciales pour l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS. Ces données ont été un outil d'enquête clef pour les autorités d'application de la loi et pour les professionnels de la cybersécurité pour identifier des victimes des cyberdélits et identifier les crimes.

La question est la suivante: est-ce que le conseil d'administration envisage des mesures à court terme en ce qui concerne la conformité des contrats pour aider à améliorer l'exactitude des données d'enregistrement des noms de domaine ?

l'ICANN

MAARTEN BOTTERMAN: Becky ?

BECKY BURR: Le conseil d'administration reçoit d'une manière régulière une information mise à jour du département de conformité contractuelle de l'ICANN. Comme vous le savez, il y a eu un audit des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre et nous vérifions avec le département de la conformité contractuelle, nous le faisons très souvent, pour pouvoir comprendre comment fonctionne la question de la conformité, de quels outils on a besoin, entre autres.

Je crois que les données, en ce qui concerne le type de réclamations et de plaintes, concernent des réclamations sur l'exactitude et ces données sont disponibles pour le public. Il y a certaines plaintes concernant l'exactitude. Nous savons que cette question est analysée par le département de la conformité contractuelle constamment.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Becky. Goran.

GORAN MARBY : Je veux répéter que le système WHOIS vient des titulaires de noms de domaine, les propriétaires des noms de domaine. Ca ne vient pas des parties contractantes. Dans ces débats, il semble parfois qu'il s'agit d'un système créé par les parties contractantes, mais ce n'est pas comme cela. C'est en fait un annuaire, un annuaire du téléphone.

Et la Commission européenne, si elle ne pouvait pas travailler pour mettre tout cela sur une espèce d'annuaire du téléphone, elle n'aurait pas pu émettre le RGPD. Là on peut voir à qui appartient chacune des lignes disponibles. Et nous avons donné au GAC l'information sur la manière dont nous agissons, comment nous gérons les candidatures et combien nous en recevons.

L'ICANN ne fait rien, il y a de nombreuses choses qui peuvent affecter la communauté et nous pouvons débattre des outils corrects ou pas, mais l'exactitude des données sur le WHOIS, c'est quelque chose sur quoi on nous fait des réclamations et des plaintes et nous travaillons sur cela. Mais je voulais tirer au clair tout cela.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup vraiment Goran. Kavouss, je suppose que c'est une demande de parole précédente ?

IRAN :

Non, c'est une nouvelle demande. Lorsque nous parlons d'exactitude, le conseil d'administration ou Goran pourraient mentionner quelle est l'exactitude, où nous en sommes, c'est 84 %, et quel est le seuil auquel nous voulons parvenir dans l'avenir en termes de pourcentage. Pourriez-vous répondre à cela s'il vous plait ? Merci.

GORAN MARBY :

S'il y avait Jamie ici, il pourrait peut-être vous donner une réponse meilleure. Mais nous parlons ici de plusieurs milliers de bases de données différentes qui couvrent tous les pays partout dans le monde, avec plus de 215 millions de noms de domaine, ce n'est pas un système centralisé. Ce n'est pas qu'il y ait un seul propriétaire de ces systèmes, ce n'était pas une intention. C'est une délibération intéressante pour le GAG si vous voulez la faire. Ce n'est pas comme une base de données de marques déposées. En Europe, par exemple, celle-ci dépend d'une institution européenne et il n'a pas de RGPD.

Donc c'est quelque chose de très différent, je n'ai pas de réponse à vous donner. Si Jamie était là, nous pourrions le lui demander, mais c'est une bonne question. Merci de l'avoir posée.

Nous croyons que l'exactitude est importante dans le système du WHOIS. C'est pourquoi l'un des points auxquels doit répondre un titulaire de nom de domaine pour commencer une base de données, je crois qu'ailleurs vous avez un lien sur les responsabilités et les droits des titulaires de nom de domaine. L'une des responsabilités c'est l'apport d'une information correcte et exacte dans le WHOIS.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, vraiment, Goran. Nous en sommes à l'heure exacte. Je ne sais pas s'il y a un commentaire final avant de clore cette séance. Autrement, permettez-moi de vous remercier vous tous, je remercie les membres du conseil d'administration de leur temps et d'avoir répondu

à nos questions. Je remercie mes collègues du GAC des échanges si actifs.

Nous allons réviser le reste de nos questions et nous nous mettrons d'accord ensuite pour voir comment nous allons les transmettre au conseil d'administration. Nous pourrions peut-être avoir des réponses écrites, ou nous trouverons un moyen de le faire.

Entre-temps, pour les collègues du GAC, nous avons une pause assez longue parce que la séance intercommunautaire a été annulée, donc je vous demande d'être de retour à 18 h 30, à 21 h 30 heure UTC.

Je vous remercie, vous tous. Nous finissons cette séance. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]